

DELIBERATION N° 9

| |
|---|
| <p style="text-align: center;">Convention de groupement de commandes entre la Ville de Dieppe et les deux CCAS de Dieppe et Neuville Les Dieppe - fourniture de vêtements de travail</p> |
|---|

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 39

LE QUATRE FEVRIER DEUX MILLE SEIZE

Le conseil municipal de la Ville de Dieppe s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du maire en date du 28 janvier 2016 et sous la présidence de Monsieur Sébastien Jumel, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia (de la question n°1 à la question n°28) , Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric, Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien (de la question n° 5 à la question n° 36), M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DESMAREST Luc, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. CAREL Patrick, Mme CLAPISSON Paquita, Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël; Mme ANGER Elodie, M. PETIT Michel, Mme THETIOT Danièle (de la question n° 1 à la question n° 5), Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à la question n° 21), M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra, M PESTRINAUX Gérard, Mme LEVASSEUR Virginie,

Sont absents et excusés : M. LECANU Lucien (de la question n° 1 à la question n° 4), Mme RIDEL Patricia (de la question n° 29 à la question n° 36), Mme QUESNEL Alice, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme AVRIL Jolanta, Mme THETIOT Danièle (de la question n° 6 à la question n° 36), Mme OUVRY Annie, M BAZIN Jean (de la question n° 22 à la question n° 36)

Pouvoirs ont été donnés par : Mme RIDEL Patricia à M Langlois Nicolas (à partir de la question n° 29), M. LECANU Lucien à M. JUMEL Sébastien (de la question n° 1 à la question n°4), Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle à Mme BUICHE Marie-Luce, Mme AVRIL Jolanta à M WEISZ Frédéric, Mme QUESNEL Alice à M. LEFEBVRE François, Mme THETIOT Danièle à M PETIT Michel (à partir de la question n° 6), Mme OUVRY Annie à Mme ORTILLON Ghislaine, M BAZIN Jean à M. GAUTIER André (à partir de la question n° 22).

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie

.../...

Rapporteur : Marie-Catherine Gaillard, adjointe au maire,

La consultation doit aboutir à la mise en place d'un marché à bons de commande, composé de 4 lots, intitulés comme suit :

- Lot n° 1 : Vêtements féminins et masculins pour les services des crèches, des écoles, d'entretien ménager, d'aide à domicile et des résidences pour personnes âgées.
- Lot n° 2 : Vêtements féminins et masculins pour le service des sports.
- Lot n° 3 : Vêtements féminins et masculins pour les personnels chargés de l'accueil,
- Lot n° 4 : Vêtements et accessoires pour la police municipale.

L'estimation du montant annuel des commandes pour l'ensemble des lots s'élève à 52 000 € HT.

Compte tenu de l'estimation de ce marché, la procédure retenue sera l'appel d'offres ouvert.

Un projet de convention de groupement de commandes est joint en annexe. Il fixe l'organisation de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes et prévoit notamment :

- de désigner la Ville de Dieppe comme coordonnateur du groupement de commandes,
- de faire supporter à la ville de Dieppe l'ensemble des frais de publicité, de mise en concurrence et de reprographie,
- de désigner un représentant titulaire et un suppléant de la ville de Dieppe, élus parmi les membres titulaires de la commission d'appel d'offres (CAO) ayant voix délibérative,

La convention prendra effet à compter de sa notification à l'ensemble des membres du groupement et prendra fin à la date d'expiration du marché.

Vu :

- l'article 8 du code des marchés publics, relatif aux groupements de commandes,
- l'article L 2121-21 du code général des collectivités locales,

Considérant :

- l'avis de la commission municipale n° 1 réunie le 26 janvier 2016,
- la nécessité de passer un marché de fourniture de vêtements de travail pour les services de la Ville,
- la volonté de la Ville de s'associer au CCAS de Dieppe et au CCAS de Neuville les Dieppe,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve la constitution d'un groupement de commandes avec les CCAS de Dieppe et de Neuville les Dieppe pour la passation de ce marché de fourniture de vêtements de travail,

- autorise le Maire ou l'adjoint au Maire à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes et toutes les pièces s'y rapportant,

- décide de procéder par un vote à main levée à l'élection de son représentant titulaire à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes et du membre suppléant

- élit M. Frédéric Weisz, membre titulaire et Mme Danielle Thetiot, membre suppléante pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes,

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien Jumel**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :**

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire